



BURKINA FASO

Région du Centre-Est

(66,192 de PDI, source : SP/CONASUR, date 31/03/2023)



Rapport mensuel Monitoring de Protection – Avril 2023

296 Personnes en déplacement soit une réduction considérable

131 cas de protection pris en charge soit plus du double du mois précédent

18 Incidents enregistrés avec **108** victimes soit une réduction significative

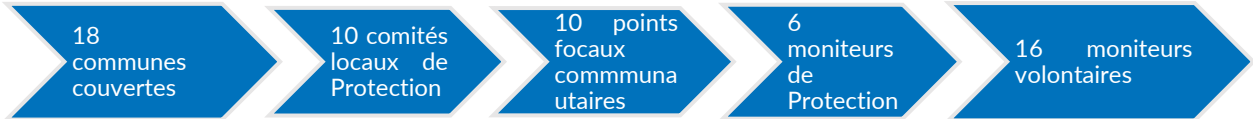
09 Cas de protection référés soit le triple du mois passé

I. Résumé

Au cours du mois sous revue, la situation sécuritaire et de protection a connu une accalmie comparativement au mois précédent. Cette accalmie pourrait s'expliquer par la multiplication des opérations pour la reconquête et la sécurisation du territoire par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et leurs supplétifs VDP. L'activisme de présumés membres de groupes armés non étatiques (GANE) se manifeste par des incursions et des attaques suivies d'assassinats, d'enlèvements et d'extorsions de biens. A cet effet, 18 incidents de protection ont été enregistrés sur Kobo Collect à travers la fiche rapport flash (cf. rapports flash N° BF480206-BF_INTERSOS_16932-230404100929 à BF480207-BF_INTERSOS_16932-230430212526) et la fiche d'incident individuel et communautaire, rapportés et documentés dans la région à travers le système de monitoring de protection mis en place. Les provinces du Boulgou et du Koulpélogo restent les plus touchées en termes de violation de droits humains et du droit international humanitaire. Ces incidents ont fait 108 victimes dont neuf (09) femmes, 97 hommes, une (01) fille et un (01) garçon. Cinq (05) groupes de violations ont été observés avec six (06) cas d'atteinte au droit à la vie, deux (02) cas d'atteinte au droit à la propriété, un (01) cas d'atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne, deux (02) cas d'atteinte à l'intégrité physique et ou psychique et neuf (09) cas de violences basées sur le genre. Il y a eu trois (03) cas d'assassinat, un (01) cas d'enlèvement, trois (03) cas d'extorsion de biens, un (01) cas présumé de violation grave commises à l'encontre des enfants, deux (02) cas de blessures, mutilation et un (01) mort par engin explosif improvisé (EEI). La présence des engins explosifs improvisés (EEI) reste inquiétante dans ladite province, précisément dans les communes de Sangha, Soudougui et Yondé où trois (03) cas enregistrés durant le mois ont malheureusement occasionné deux (02) pertes en vies humaines (une femme et 01 enfant) et trois (03) hommes blessés. Quant à la province du Boulgou, les communes de Bané et quelques villages de la commune de Bittou tel que Zékésé, Noha et Mogandé sont difficiles accès. Le Kouritenga a enregistré principalement des cas de VBG. Cinq (05) cas de VBG dont quatre (04) cas d'agression physique et un (01) cas de viol ont été enregistrés au cours du mois. De plus, deux (02) déplacements forcés de population ont également été enregistrés. Les zones de départ sont les communes de Bané, dans la province du Boulgou, vers la commune de Bagré et la commune de Boala, dans la province du Namentenga, région du Centre Nord, vers la commune de Pouytenga. La problématique des engins explosifs improvisés (EEI) reste toujours inquiétante dans la province du Koulpélogo. En effet, trois (03) cas ont été enregistrés courant le mois dans les communes de Soudougui, Yondé et Sangha.

Il faut noter également que le principal axe Tenkodogo-Ouargaye est toujours à risque. Cependant un axe secondaire est utilisé par les usagers pour rejoindre Ouargaye depuis la mi-avril 2023 à partir duquel quelques camions ont pu faire des allers-retours ; toute chose qui permet de ravitailler les populations de Ouargaye qui sont confinées depuis fin janvier 2023. Toutefois, la prudence est à observer pour les usagers, notamment les acteurs humanitaires.

II. Couverture géographique



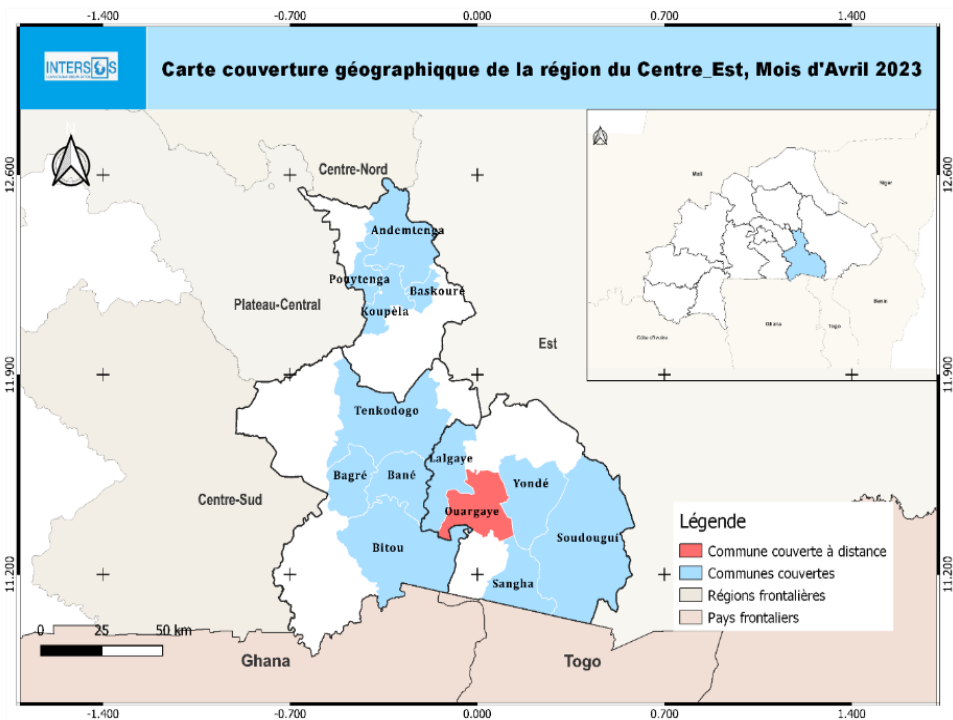
Courant le mois d'avril, le monitoring de protection à couvert les trois (03) provinces d'intervention à savoir le Boulgou, le Koulpélogo et le Kouritenga. Au total, 18 communes sur 22 ont été couvertes grâce au système de monitoring mis en place composé de points focaux protection, de comités locaux de protection et de volontaires des OSC (ADIJR et AEJTB).

17 communes couvertes en présentiel :

- **Boulgou** : les communes de Tenkodogo, Bagré, Bané, Garango et Bittou.

- **Kouritenga** : les communes de Koupéla, Pouytenga, Andemtenga, Gounghin et Baskouré.

- **Koulpélogo** : les communes de Yondé, Soudougui, Yargatenga, Lalgaye, Sangha, Soudougui et Comin-Yanga.



Une (01) communes

couvertes à distance: la couverture à distance a concerné la commune de Ouargaye dans le Koulpélogo.

• Accessibilité

Malgré la réduction du nombre d'incidents de protection, l'accès humanitaire reste toujours limité pour les acteurs de réponses dans la région du Centre-Est, particulièrement dans le Koulpélogo qui a enregistré 45% des incidents rapportés au cours du mois suivi du Kouritenga 33% et du Boulgou 22%. En effet, les communes de Ouargaye, Yondé, Soudougui, sangha et Comin-Yanga restent toujours difficiles d'accès du fait de l'activisme des GANE.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de Protection auxquels elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de Protection permet également de documenter les incidents de protections rapportées par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit international humanitaire, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village et localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région du Centre-Est, mobilise également les organisations de la société civile en l'occurrence l'Association pour le Développement et l'Intégration de la Jeunesse Rurale (ADIJR) et l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina (AEJTB). Ceci permet de compléter la couverture géographique de l'ONG INTERSOS et de couvrir davantage de communes et de villages qui sont difficiles d'accès.

Au cours du mois considéré, la collecte d'informations s'est réalisée auprès de 30 personnes à savoir 15 PDI et 15 hôtes composées de 15 femmes et 15 hommes à travers 12 formulaires P21 (06 questionnaires informateurs clefs et 6 questionnaires chefs de ménages) et 18 formulaires de l'indice de monitoring de protection via les outils suivants :

- 06 questionnaires informateurs clefs administrés dans les ZAD auprès de trois (03) hommes et trois (03) femmes ;
- 06 questionnaires ménages administrés dans les ZAD auprès de trois (03) hommes et trois (03) femmes ;
- 18 fiches d'indice Monitoring de Protection administrées auprès 18 personnes dont sept (07) femmes, 12 hommes repartis entre neuf (09) PDI, neuf (09) hôtes
- 09 formulaires d'alerte flashs renseignés dans les ZAD ;
- 18 formulaires d'incident de protection documentant les violations de droits humains et du droit international humanitaire identifiées dans les ZAD ;
- 09 fiches de référencement de cas de protection administrées auprès de 10 femmes dans les ZAD.
- 120 PBS identifiées dans les ZAD composées de 33 hommes, 85 femmes et deux (02) filles.

III. Typologie des déplacements identifiés

Au cours de ce mois, deux (02) déplacements forcés de population ont été enregistrés suite à des incidents de protection enregistrés. Ces déplacements de population ont concerné 49 ménages

composés de 296 personnes soient 40 hommes, 78 garçons, 80 femmes et 88 filles. Les zones de départ sont les communes de Bané dans le Boulgou et Boala dans le Centre-Nord vers les communes de Bagré dans le Boulgou et Pouytenga dans le Kouritenga jugées plus sûres. Les besoins prioritaires de ces personnes restent les abris/AME, vivres et AGR.

Commune, province, région (Localité de départ)	Commune, province, région (Localité d'accueil)	# de ménages	# de personnes	# d'hommes	# de garçons	# de femmes	# de filles	Type de déplacement	Motifs
Boulgou, Bané, Soadin	Boulgou, Bagré, Bèga	29	200	20	60	50	70	Primaire	Préventif
Centre-Nord, Namentenga, Boala	Pouytenga, secteur 4, Kourit Yoaghin	20	96	20	18	30	18	Primaire	Poste attaque
Total		49	296	40	78	80	88		

IV. Incidents de protection



Incidents

18 Incidents



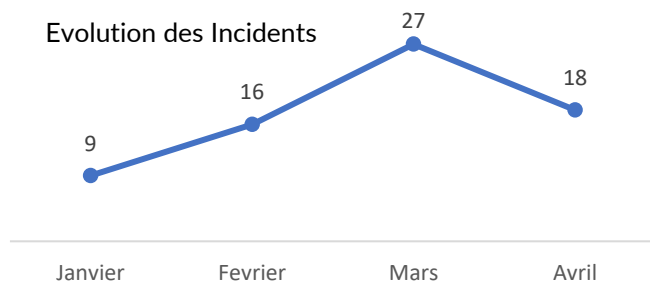
108 victimes

11 Communes touchées :

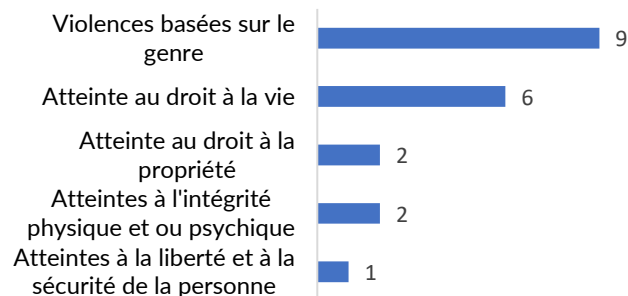
Soudougui, Yondé, Yargatenga, Ouargaye, Tenkodogo, Bagré, Koupéla, Gounghin, Pouytenga, Bittou et Sangha

• Statistiques

Evolution des Incidents



Typologie de violation



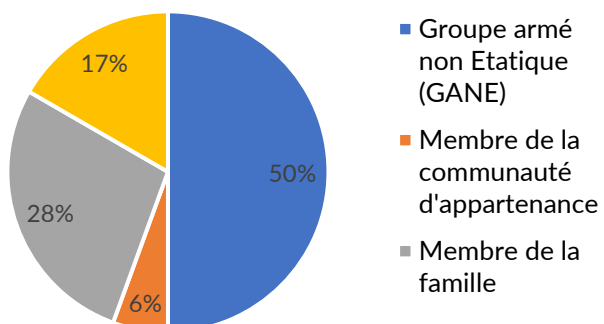
Nombre d'incidents par commune



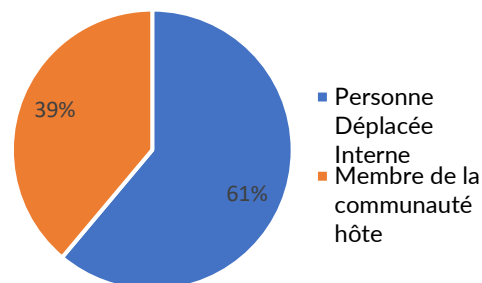
Pourcentage des tranches d'âges des victimes

Soudc
Ouara
E
Kou
B
Yargat
Sa

Auteurs présumés



Statut des victimes



Catégorie de violation	Violation	Nombre
Atteinte au droit à la propriété	Destruction de biens immobiliers, infrastructures ou de terres publiques et privées	1
	Extorsion/taxe illégale	3
	Pillage	2
	Vol	1
Atteinte au droit à la vie	Assassinat	3
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement (hors enlèvement d'enfants)	1
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coup, blessure, mutilation	7
	Menace/Ultimatum	8
Déni ou restriction forcée de mouvement (y compris accès à l'asile)	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	2
Allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants	Attaques contre les écoles ou les hôpitaux	2
Violences basées sur le genre	Déni d'accès aux ressources, opportunités et services	1
	Violence psychologique et émotionnelle	2
Total général		33

- **Details sur les incidents**

Courant avril 2023, ce sont 18 incidents de protection (cf. rapports flash N° BF480206-BF_INTERSOS_16932-230404100929 à BF480207-BF_INTERSOS_16932-230430212526) qui ont été enregistrés, rapportés et documentés dans la région du Centre-Est grâce au système de monitoring de protection mis en place, soit une réduction de 67% comparativement au mois précédent. Les provinces du Boulgou et du Koulpélogo restent les plus touchées en termes de violations de droits humains et du droit international humanitaire. Ces incidents ont fait 108 victimes composées de neuf (09) femmes, quatre-vingt-dix-sept (97) hommes, une (01) fille et un (01) garçon, soit une réduction de 29% comparativement au mois précédent. Ces incidents ont engendré 20 violations de droits constituées de six (06) cas d'atteinte au droit à la vie, deux (02) cas d'atteinte à la propriété, un (01) cas d'atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne, deux (02) cas d'atteinte à l'intégrité physique et ou psychique et neuf (09) cas de violences basées sur le genre qui ont affecté 11 communes à savoir cinq (05) dans le Koulpélogo, trois (03) dans le Boulgou et trois (03) dans le Kouritenga. 50% des incidents se rattachent aux VBG, suivi des atteintes au droit à la vie 30% et les 20% repartis entre les atteintes au droit à la propriété, à l'intégrité physique et ou psychique. Il faut noter que les PDI sont les plus touchées (61% des victimes) ; cela pourrait se justifier par la situation de déplacement et les conditions d'accueil précaires. Les 39% restant concernent la communauté hôte. 89% des victimes ont un âge compris entre 18-59 ans et 11% entre 12-17 ans. 50% des violations ont été commises par les membres des groupes armés non étatiques (GANE) et 50% repartis entre les membres de la communauté, les membres de la famille et les partenaires intimes.

V. Situation par secteur

V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

- **Éléments clés**

Bien qu'il y ait eu moins de déplacements forcés de population comparativement au mois précédent, neuf (09) cas de VBG ont été enregistrés. Ces violations ont été commises dans les zones d'accueil de PDI telles que Bagré (01), Pouytenga (02), Koupéla (01), Gounghin (02) et Tenkodogo (03). Les auteurs présumés sont les membres de la communauté, les membres de la famille et les partenaires intimes. Les neuf (09) survivantes sont composées de sept (07) PDI et deux (02) personnes issues de la communauté hôte. Cela pourrait s'expliquer par les conditions d'accueil précaires, la promiscuité, le manque d'AGR pour s'autonomiser et la perte du pouvoir économique de l'homme. Les typologies observées sont les agressions physiques (08 cas) et un cas de viol (01 cas).

- **Activités de préventions**

Huit (08) causeries éducatives ayant pour thèmes le mariage forcé/précoce, les violences conjugales et l'importance de la dénonciation rapide des cas de VBG ont été réalisées dans les communes de Bagré, Koupéla, Pouytenga et Tenkodogo. Ces causeries ont touché 187 personnes soit 142 femmes, 44 hommes et une (01) fille. Ces séances ont été appréciées par les participants néanmoins ils sollicitent un accompagnement pour les activités génératrices de revenus (AGR) afin de s'auto prendre en charge. De plus, une séance de sensibilisation sur les exploitations et abus

sexuels a été réalisée dans la commune de Tenkodogo et a touché 23 personnes dont trois (03) hommes et vingt (20) femmes.

Au-delà des sensibilisations, une session de renforcement de capacité a été organisée au profit des moniteurs de protection, de l'équipe VBG et des volontaires des OSC du Centre-Est, sur les thématiques des VBG et les techniques d'animation. Cette formation a concerné 18 participants soit dix (10) femmes et huit (08) hommes.

- **Activités de réponse**

Six (06) survivantes PDI ont été assistées en cash pour kit de dignité à hauteur de 35,000 FCFA francs chacune ;

Sept (07) survivantes identifiées et enregistrées au cours de ce mois ont bénéficié d'un appui psychosocial individuel, d'informations et d'orientations adaptées à leurs besoins ;

Huit (08) survivantes composées de 06 femmes (04 PDI et 2 hôtes) et 2 filles (01 PDI et 1 hôte) ont été assistées en cash protection de 35,000 FCFA chacune. Deux (02) d'entre-elles, en plus du cash protection, ont reçu un appui au référencement de 35,000 francs CFA pour accéder aux services de soins appropriés ;

11 sorties de suivis personnalisés ont été effectuées au profit de 11 survivantes (08 agressions physiques, 01 mariage forcé et 02 de dénis de ressource) au cours desquelles un soutien psychologique leur a été apporté. Une amélioration de leurs conditions de vie a été constatée.

14 dossiers de 2022 ont été clôturés après que le suivi ait révélé l'atteinte des objectifs à travers nos assistances psychologiques et cash. Il s'agit de huit (08) cas d'agression physique, un (01) cas de mariage forcé et cinq (05) cas de violences psychologiques.

V.2. Protection de l'enfance

- **Éléments clés**

Courant ce mois, 11% des incidents se rapportent aux enfants. Il s'agit d'un cas de viol sur une fille PDI âgée de 13 ans dans la commune de Pouytenga et d'un cas d'un (01) cas de violation grave commise à l'encontre des enfants enregistré dans la commune de Soudougui. Il s'agit d'un garçon de 16 ans qui a été tué par un engin explosif improvisé (EEI). De plus, les déplacements de population ont concerné 166 enfants composés de 78 garçons et 88 filles. Dans les zones d'accueil, ces enfants sont exposés aux risques de malnutrition, d'exploitation économique et aux abus sexuels. Cinq (05) écoles ont été fermées dans le Koulpélogo, une (1) école à Ouargaye et dans le Boulgou, quatre (04) écoles à Bittou selon la Direction régionale en charge de l'éducation.

- **Activités de prévention et de réponse**

Une séance de sensibilisation a été réalisée en guise de prévention dans la commune de Koupéla. Cette activité a réuni 50 personnes composées de 30 femmes, 20 hommes soit 30 PDI et 20 hôtes. Les participants se sont inquiétés de cas d'enlèvement d'enfant à des fins d'exploitation économique sur certains sites aurifères. Une invite à plus de vigilance a été proposée afin de réduire les risques.

En réponse à la problématique des enfants, cinq (05) enfants ont bénéficié d'une assistance cash. Il s'agit de :

- Deux (02) nourrissons jumeaux (01 fille et 01 garçon) orphelins qui ont bénéficié d'une assistance cash pour l'achat de lait.
- Deux (02) filles identifiées comme PBS ont bénéficié d'une assistance dans la commune de Bagré pour répondre au besoin en éducation et en santé.
- Pour la survivante mineure, un dossier a été ouvert au niveau de la justice pour l'assistance juridique et un dossier ouvert au niveau d'INTEROSOS pour la gestion de cas VBG ; il faut noter qu'elle a déjà bénéficié d'une prise en charge psychosociale.

V.3. Etat de droit

Les services sociaux de base fonctionnent toujours à minima dans plusieurs localités de la région telles que Ouargaye, Comin-Yanga, Soudougou dans le Koulpélogo et Bané dans le Boulgou. La fermeture de cinq (05) écoles courant ce mois impacte sur le droit à l'éducation des enfants dans le Koulpélogo et le Boulgou. Une évaluation rapide de protection (ERP) réalisée dans la commune de Tenkodogo fait cas de plusieurs enfants qui ont besoin d'actes d'état civil, d'accès limité aux soins de santé dû au manque de moyens financiers. Courant le mois, le système de monitoring de protection mis en place a fait état de dix (10) civils tués, sept (07) personnes blessées, 64 personnes victimes d'extorsion de biens, deux (02) cas d'enlèvements. Il urge pour l'Etat de renforcer la protection des populations civiles et de leurs biens.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

• Eléments clés

Les multiples déplacements forcés de population qu'a connus la région du Centre-Est depuis le début de la crise ont accru la vulnérabilité des populations à la base. 120 PBS et 30 cas individuels de protection ont été identifiés au cours du mois sous revue. Ce sont essentiellement des femmes cheffes de ménages, des personnes âgées malades, des hommes chefs de ménage avec au moins 10 personnes à charges, des personnes handicapées, des personnes victimes d'EEI et des personnes à risque d'expulsion.

• Activités de prévention et de réponse

120 PBS identifiées ont bénéficié d'une assistance cash à hauteur de 35,000 FCFA par personne pour répondre aux besoins exprimés en termes de vivres, santé et accès aux services sociaux de base. Il s'agit de 33 hommes, 85 femmes et 02 filles, soit 98 PDI et 22 hôtes. Quant aux cas individuels, 11 personnes constituées de trois (03) enfants (02 filles et 01 garçon), cinq (05) femmes et trois (03) hommes ont été assistées en cash pour répondre au besoin en santé, lait, et accès aux services sociaux de base. De plus, neuf (09) personnes ont été référées vers d'autres structures de prise en charge telles que Plan, ECPAT France, OCADES et le Fonds national de solidarité et de résilience sociale. Il s'agit de six (06) enfants (03 garçons, 03 filles) séparés, un (01) jeune, une (01) femme déplacée qui souffre d'un cancer du sein et d'une (01) personne âgée malade.

V.5. Cohésion sociale

- **Éléments clés**

La cohésion sociale est mise à rude épreuve dans les zones d'accueil de déplacées internes du fait de la rareté des ressources naturelles et de la diversité culturelle. De l'évaluation rapide de protection (ERP) réalisée à Tenkodogo, 70 % des informateurs clefs affirment qu'il existe des tensions entre la communauté hôte et PDI autour des points d'eau, des logements, et des conflits entre agriculteurs et éleveurs sur les quelques portions de terres cultivables et aires de pâturage disponibles.

- **Activités de prévention et de réponse**

En termes de prévention, quatre (04) séances de sensibilisation sur la cohésion sociale ont été réalisées dans quatre (04) communes d'intervention à savoir Tenkodogo, Pouytenga, Bittou et Koupéla. Ces séances de sensibilisation ont touché 206 personnes composées de 178 PDI et 28 hôtes soient 70 hommes, 122 femmes, neuf (09) filles et (05) garçons. Le non-paiement des frais de loyer, l'occupation anarchique des maisons inhabitées par les PDI sans l'avis des propriétaires sont des sources de tension entre les bailleurs et les PDI.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Éléments clés**

La question du logement est une question prioritaire pour les personnes en situation de déplacement forcé. Dans les zones d'accueil, l'engorgement crée un besoin criard d'abris aggravé avec l'arrivée de nouvelles PDI. Le manque d'activités génératrices de revenus augmente le niveau de vulnérabilité et le risque d'expulsion pour les ménages déplacés vulnérables.

- **Activités de prévention et de réponse**

Sur les 30 cas individuels de protection identifiés, trois (03) sont à risque d'expulsion, toutes des PDI, dont deux (02) femmes et un (01) homme issu des communes de Tenkodogo et de Koupéla. Ils ont bénéficié d'une assistance cash pour répondre à ce besoin.

V.7. Protection à base communautaire

- **Activités réalisées par la communauté**

Au cours de ce mois, les comités locaux de protection, les points focaux et les volontaires des OSC ont été d'une grande aide dans la collecte, la vérification, le rapportage et la documentation des incidents de protection dans la zone d'intervention. Au total, 18 incidents de protection ont été rapportés grâce à leur appui. Ils participent également à l'orientation des nouvelles PDI vers l'action sociale pour enregistrement, à la mobilisation des participants pour les activités de monitoring et à l'identification des personnes à besoins spécifiques. Pour les orientations, il s'agit de 26 nouvelles PDI dans les communes de Pouytenga. De plus, 77 PBS ont été identifiées par les membres de comités locaux de protection soit 68 femmes et neuf (09) hommes, toutes des PDI, dans les communes de Ouargaye, Tenkodogo, Garango et Bagré. Du reste, huit (08) incidents de protection ont été identifiés et rapportés par les volontaires des OSC partenaires courant le mois. Une femme à risque d'expulsion a été accueillie chez un membre du comité de protection de la commune de Tenkodogo. Une formation a été réalisée du 13 au 16 mars 2023 au profit des moniteurs de protection et des volontaires des OSC du Centre-Est, sur la thématique VBG et les techniques d'animation. Cette formation a concerné 18 participants soit dix (10) femmes et huit (08) hommes.

VI. Partage d'informations et coordination

• Autorités

- Visite de courtoisie au Haut-commissaire de la province du Boulgou le 05 avril 2023 pour solliciter son appui dans la mise en œuvre des activités de cohésion sociale. Il a marqué sa disponibilité à accompagner les activités du projet.
- Visite de courtoisie au DR en charge des Droits Humains le mardi 4 avril 2023 pour solliciter son appui dans la mise en œuvre des activités de cohésion sociale ;
- Visites de courtoisie effectuée à la mairie, à la préfecture et à l'action sociale/humanitaire de la commune de Bittou. Au cours de ces visites nous avons pu échanger avec les différents partenaires et une fois de plus nous avons demandé leur accompagnement pour la réussite de notre mission.
- Visite de courtoisie à l'action sociale/humanitaire de la commune de Pouytenga. L'action sociale/humanitaire réitère ses remerciements à INTERSOS et à l'UNHCR pour leur accompagnement dans l'assistance des personnes en situation de vulnérabilité telles que les PBS, les cas individuels de protection et les survivantes de VBG dans la commune de Pouytenga. Cependant un besoin en matériel bureautique a été exprimé pour le service en plus des besoins en abris d'urgence pour les PDI.

• Acteurs humanitaires

- Participation à la rencontre entre acteurs humanitaires du Kouritenga le 07/04/2023 organisée par Madame la Directrice Provinciale de l'action sociale/humanitaire de la commune de Koupéla afin de faire le bilan des activités de l'année 2022 et s'informer des perspectives 2023 des différentes ONG intervenant dans la province. A l'occasion de cette rencontre, les présidents composant le Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR) ont également fait leurs bilans.
- Participation à la réunion mensuelle du cluster protection sous national de la région du Centre-Est le 13/04/2023 au cours de laquelle INTERSOS a présenté la situation de protection à travers les données collectées dans le cadre du monitoring P21.
- INTERSOS/Tenkodogo a participé à la réunion mensuelle des clusters protection sous nationaux de l'enfant et VBG le 13 avril 2023 en tant que membre où chaque organisation a fait le bilan de ses activités mensuelles. Les participants ont été invités à renseigner la cartographie des acteurs et toujours faire un retour des listes après assistance.
- Participation à la formation sur la protection transversale organisée par le cluster protection sous national de la région du Centre-Est du 25-27 avril 2023.
- Réalisation d'une formation au profit des moniteurs de protection et des volontaires des OSC du Centre-Est sur les thématiques des VBG et les techniques d'animation les 13 et 14 avril 2023. Cette formation a concerné 18 participants soit dix (10) femmes et huit (08) hommes.

VII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Koulikoro	Ouargaye	Assistance en Abris aux PDI	Cluster abris, HCR, OIM	Non réalisé	Urgent
Koulikoro	Soudougou, Sangha, Yondé	Sensibilisation sur les EEI	UNMAS, INSO, cluster protection	Non réalisé	Urgent
Koulikoro	Ouargaye, Yargatenga, Yondé	Assistance en vivres aux PDI et ménages hôtes vulnérables	ACF, PAM	Réalisé	Mise en œuvre à 60%
Boulgou	Zabré	Assistance en vivres aux PDI et ménages hôtes vulnérables	ACF, PAM	Non réalisé	Urgent
Boulgou	Bagré, Tenkodogo,	Développer des programmes d'autonomisation pour les ménages vulnérables	WHH, VSF	Non réalisé	Urgent
Kouritenga	Koupéla, Pouytenga	Développer des programmes d'autonomisation les ménages vulnérables	WHH, VSF	Non réalisé	Urgent
Kouritenga	Pouytenga	Réhabilitation de forages	ACF	Non réalisé	Urgent
Koulikoro	Ouargaye	Réhabilitation de forages	ACF	Réalisé	Mise en œuvre à 80%
Boulgou	Zabré	Développement de programme sur la santé sexuelle et reproductive	ADEP, AJVLS, UNFPA	Non réalisé	Urgent